

**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 5 octobre 2016**

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 11

**Procurations :** (2): Monsieur Denis THOMASSIN donne procuration à Monsieur Philippe PARMENTIER – Monsieur Pascal CHRISTOPHE donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CALLAIS

**Nombre de votants :** 13

**Date de convocation :** 29 septembre 2016

**Date d'affichage :** 14 octobre 2016

L'an deux mille seize, le cinq octobre

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

*Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé*

Secrétaire de séance :

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X	X		
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH			X	
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X	X		
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL			X	
BATTIGNY	Denis THOMASSIN			X	
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN	X			
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE			X	
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY			X	
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY			X	
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X			
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Xavier LOPPINET

**Ordre du jour**

**1 – développement social et solidarité**

**1.1 – trophée de l'emploi au CEL'EST pour le projet zéro chômeur de longue durée**

**2 – tourisme**

**2.1 – BC-0902 - 2016-demande de subvention régionale pour l'aménagement de la halle couverte de la base de loisirs de FAVIERES**

**3 - culture**

**3.1 – BC - 0903 - 2016 convention pour le projet de résidence artistique 2016/2017-école de VICHÉREY / FAVIERES**

**3.2 – BC 0904 - 2016 - tarifications des spectacles pour le festival contes aux 4 vents**

**3.3 –BC 0905-2016 - convention accueil spectacle de conte avec l'ASCA VANDELEVILLE dans le cadre du festival « contes aux 4 vents »**

**3.4 – BC 0906 - 2016 - versement subvention résidence artistique MONT L'ETROIT**

**3.5 – évolution réseau lecture**

**4 – moyens généraux**

**4.1 – BC 0907 - 2016 - convention RSI- extension EPHAD**

**4.2 – rapport analyse étude financière et fiscale**

**4.3 – BC 0908 - 2016 - facturation des dégâts provoqués par RYDINATURE**

**4.4 – demande de formation LAURA FİHOL**

**4.5 – BC 0909 - 2016 - changement de statuts du SDE 54**

## **1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**

### **1.1 – TROPHEE DE L'EMPLOI AU CEL'EST POUR LE PROJET ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE**

Lors du congrès CEL'EST, un trophée a été remis à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois pour le projet "l'emploi conçu comme un droit".

## **2 – TOURISME**

### **2.1 – BC-0902 - 2016-DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT DE LA HALLE COUVERTE DE LA BASE DE LOISIRS DE FAVIERES**

Le Président rappelle la fonction de la halle couverte sur le site touristique de la base de loisirs qu'il faut exploiter au mieux afin de développer autant que possible des activités tout au long de l'année. Il est nécessaire pour cela de pouvoir fermer les côtés en cas de mauvais temps et les bâches qui étaient utilisées auparavant afin de fermer la halle sont désormais hors d'usage. A l'aide de fermetures mobiles, il sera possible de disposer d'une réelle salle d'accueil et de repli (groupes scolaires et périscolaires, club nature,...) permettant par ailleurs à la communauté de communes de proposer et d'organiser des spectacles (concerts, pièces...) à destination du public de la base.

Plusieurs propositions techniques, plus adaptées que l'ancien système de bâchage, avaient été faites par le service technique intercommunal et c'est la pose de panneaux en bois coulissants qui avait été retenue pour un montant estimatif de 70 000 € HT.

Un financement de l'Etat (DETR) de 21 000€ a déjà été obtenu pour ce projet et une demande au titre de LEADER de 15 000€ est en cours d'instruction

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

**DECIDENT** de solliciter un financement complémentaire de la Région Grand Est à hauteur de 20 000€

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de la présente décision

## **3 - CULTURE**

### **3.1 – BC-0903-2016 - CONVENTION PROJET RESIDENCE ARTISTIQUE ECOLE DE VICHEREY /FAVIERES**

Dans le cadre d'un partenariat avec les écoles de Vicherey et de Favières, des animations culture sont prévues sur l'année 2016/ 2017.

Le coût total des animations est de **7 512 € réparti comme suit,**

- Intervention de l'école de musique d'HAROUÉ sur la réalisation d'un conte musical. Coût : **4 522 €**
- Intervention de la Cie « Les pieds dans la Lune » sur la mise en scène du conte pour les restitutions finales du projet. Coût : **1 390 €**
- Frais divers : **1600 €**

La communauté de communes participe aux frais de spectacles. Un remboursement sera demandé aux écoles sur la base d'une convention de partenariat à hauteur de 30 % du coût de la prestation spectacle (soit 1773 € pour l'école de Vichery et 1773 € pour l'école de Favières).

Les frais de transport et de location de salle seront pris en charge par les écoles, la collectivité versera une subvention à hauteur de 30 % de la charge des transports et location (maximum 480 €) pour les écoles de Vichery et de Favières.

Participation des écoles : **2 253 €**- Apport de la CC : **3 006 €**

**Après avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité**

**ACCEPTENT** le partenariat engagé avec les écoles de Favières et de Vicherey pour la réalisation du projet de résidence d'artiste

**AUTORISENT** le président à signer les conventions de partenariat

**AUTORISENT** l'émission d'un titre correspondant à la participation des écoles sur les spectacles

**AUTORISENT** l'inscription de subventions c/6574 pour les écoles de Favières et de Vicherey à hauteur de 30 % du coût de location et de transport.

### **3.2 – BC 0904 - 2016 – 7.1.4 - TARIFICATIONS DES SPECTACLES POUR LE FESTIVAL CONTES AUX 4 VENTS**

Dans le cadre du festival de conte « contes aux 4 vents » 2016/2017, des tarifs seront appliqués dans le cadre de la régie des spectacle afin de réaliser l'encaissement des billets de la vente des spectacles.

Les tarifs qui seront appliqués :

Ticket bleu : 5 € - adulte

Ticket rouge : 2.50€ - enfants de moins de 12 ans

Ticket jaune : 12 €- Pass 3 spectacles adulte

Ticket vert : 6 € Pass 3 spectacles enfants

**Après avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité**

**ACCEPTENT** les tarifs présentés pour l'encaissement des spectacles « festival de conte aux 4 vents »

**AUTORISENT** le président à signer les documents nécessaires et modifier le cas échéant les arrêtés de nomination des régisseurs.

### **3.3 – BC 0905 - 2016 - 8.9 - CONVENTION ACCUEIL SPECTACLE CONTE AVEC L'ASCA VANDELEVILLE DANS LE CADRE DU FESTIVAL « CONTES AUX 4 VENTS »**

Dans le cadre du Festival de conte « conte aux 4 vents », une convention de partenariat est mise en place avec l'ASCA VANDELEVILLE pour la réalisation d'un spectacle

Le coût du spectacle TTC : 1 498.31€

Participation de la CC : 1 243.31 €

Participation de l'ASCA : 255 €.

Le Vice-Président demande l'autorisation aux membres du bureau d'établir un titre de recettes à l'ASCA de VANDELEVILLE d'un montant de 255€ pour la contrepartie financière du spectacle.

Après en avoir délibéré, à unanimité, les membres du bureau

**ACCEPTENT** de prendre les frais occasionnés par le spectacle

**AUTORISENT** le président à émettre un titre de recettes correspondant à hauteur de 255€.

### **3.4 BC 0906 - 2016 - 7.5.2.3 - VERSEMENT SUBVENTION RESIDENSE ARTISTIQUE MONT L'ETROIT**

Dans le cadre de la manifestation « les peintres dans la rue - 20 ans », une résidence artistique a été mise en place en partenariat avec l'école de SAULXURES LES VANNES .

Le Vice-Président demande l'autorisation aux membres du bureau de verser une subvention au Foyer Rural de Mont l'étrouit, soit **792€** pour une dépense totale de **1 980 €**.

**Après avoir délibéré les membres du bureau, à unanimité**

**ACCEPTENT** de verser une subvention à hauteur de 792 € pour le projet « Les peintres dans la rue – 20 ans » au Foyer rural de Mont l'Étrouit

**AUTORISENT** le président à inscrire la dépense au BP 2016 c/6574

### **3.5 – EVOLUTION RESEAU LECTURE**

Depuis plusieurs années, une étude a été envisagée afin de redynamiser le réseau des points lecture.

Après plusieurs réunions et différentes solutions, il avait été envisagé la mise à disposition de la communauté de communes d'un agent du CD54. Toutefois, nous venons d'apprendre que ce projet ne pourra aboutir sous cette forme et nous devons reprendre ce projet d'une autre façon.

## **4 – MOYENS GENERAUX**

### **4.1 – BC 0907 - 2016 - CONVENTION RSI- EXTENSION EPHAD**

Dans le cadre de son action sanitaire et sociale, le RSI (régime social des indépendants) soutient la création ou l'aménagement des établissements d'accueil pour personnes âgées. Le RSI encourage le développement des formules innovantes de logements permettant une transition garantissant la convivialité, la sécurité. Ainsi, le RSI propose des conventions de partenariat avec des structures porteuses de projet habilitées par la CNASS. Le GIP « Bien Vieillir A COLOMBEY » a déposé un dossier de demande d'aide, celui-ci a été accepté, la convention proposée par le RSI est conclue entre le GIP et la communauté de communes. Il est envisagé une aide financière de 250 000€ sous forme de prêt à la construction sans intérêt sur 15 ans, sans frais de dossier et remboursable en 12 annuités. En contrepartie, le GIP s'engage à réserver 2 accueils prioritaires aux personnes titulaires d'un avantage vieillesse versé par le RSI, ce droit est exercé pendant 15 ans.

Après avoir délibéré les membres du bureau

- **AUTORISENT** à signer cette convention de partenariat conforme aux modalités décrites ci-dessus
- **AUTORISENT** à inscrire la recette au C/16818 « autres prêteurs » au BP 2016

### **4.2 – RAPPORT ANALYSE ETUDE FINANCIERE ET FISCALE**

La commission finances a réalisé un cahier des charges pour une étude d'analyse financière et fiscale.

4 bureaux d'études ont répondu et seront auditionnés le 06/10 par la commission finances, et remettra le rapport auprès de la commission MAPA du 10/10. Pour information, ci-dessous les coûts des prestations, des écarts importants sont constatés et qui varient en fonction de la méthodologie employée.

Une information a été présentée en conseil communautaire du 28/09/2016

	PARTENAIRES FINANCES LOCALES		STRATORIAL FINANCES		SPQR		ESPELIA	
	HT	TTC	HT	TTC	HT		HT	
<i>COUT DE LA PRESTATION (40 points)</i>	20 175.00 €	24 210.00 €	17 000.00	20 400.00 €	21 400.00 €	25 560.00 €	32 800.00 €	39 360.00 €
<i>V1 = RETROSP SUIR 10 ANS</i>	24 175.00	29 010.00 €	19 550.00	23 460.00 €	28 600.00	34 320.00 €	37 300.00 €	44 760.00 €
							<i>V2 = rreto sur la CC UNIQUEMENT = 23 800€</i>	28 560.00 €
							<i>V3= réunions déconcentrées = 37 150€</i>	44 580.00 €

Pour rappel, ci-dessous, les éléments du cahier des charges :

Partie 1 : étude rétrospective financière et fiscale de la communauté de communes et sur l'ensemble du territoire (38 communes) sur 5 ans

Variante : rétrospective sur 10 ans.

- ⇒ les indicateurs fondamentaux financiers et fiscaux de l'ensemble du territoire, avec une comparaison par rapport à la strate, à l'ensemble intercommunal, les CC voisines (notamment la CAF, CAF brute/habitant ; potentiel financier, effort fiscal, revenu/ habitant), analyse de l'endettement (capacité de désendettement, taux d'épargne), la fiscalité du territoire, cadre réglementaire de la fixation du montant des attributions de compensation et les possibilités d'évolution.

Partie 2 : étude sur les mécanismes pour introduire plus d'équité et de solidarité dans les flux financiers entre les communes et la communauté de communes.

- ⇒ Le prestataire devra identifier les possibilités d'évolution pour répartir les attributions de compensation, dotation de solidarité, taxe d'aménagement, impôts locaux versés par la communauté de communes aux communes membres
- ⇒ pour des équipements intercommunaux, afin de permettre une plus grande équité et solidarité dans la répartition des flux financiers entre les communes et la communauté

Partie 3 : étude prospective de la communauté de communes à l'horizon 2026 pour évaluer la capacité d'investissement au cours des 10 prochaines années :

- en tenant compte de l'estimation de l'évolution des charges de fonctionnement y compris celles induites par les nouveaux équipements en cours de réalisation,
- en tenant compte de l'estimation de l'évolution des recettes de fonctionnement en intégrant notamment la baisse des dotations de l'Etat, la suppression du FPIC,
- en tenant compte de scénarii dégageant des marges de manœuvre : leviers d'action permettant une optimisation des ressources (garantir le FPIC, stabiliser la DGF, capter la DGF bonifiée, etc) et des charges évaluer la capacité d'investissement au cours des 10 prochaines années selon les différents scénarii proposés.

Les critères sont :

- coût global de l'offre : 40%
- Méthodologie proposée pour élaborer et présenter la mission : 40%
- Qualification et références : 20%

4 bureaux d'étude seront auditionnés le 6 octobre par la commission finances, laquelle remettra le rapport à la commission MAPA le 10 octobre 2016

#### 4.3 – BC 0908 - 2016 - FACTURATION DES DEGATS PROVOQUÉS PAR RYDINATURE

Lors de l'état des lieux de sortie du 2 mai 2016 réalisé de manière contradictoire avec la Société RYDINATURE, il a été constaté des dégradations au plafond de l'Atelier 2 à AGRINOVAL.

BC 5 octobre 2016

La remise en état a été estimée à 74,50 euros.

Il est donc proposé de facturer les réparations à la Société RYDINATURE

Après avoir délibéré les membres du bureau,

**ACCEPTENT** le remboursement des frais de réparation à hauteur de 74.50 € par l'entreprise RYDINATURE  
**AUTORISENT** le Président à procéder à la facturation

#### **4.4 – DEMANDE DE FORMATION LAURA FIHOL - CONVENTION DE STAGE ANIMATEUR ENVIRONNEMENT**

Dans le cadre du programme de formation personnel de l'animateur environnement, il a été convenu lors de la délibération du 04/11/2015 de permettre à l'agent de suivre une formation BAFD, dans le cadre de son poste en Contrat Avenir. Or la position de l'agent a évolué en 2016. Laura FILHOL est stagiaire de la FP, dans ce cadre, elle bénéficie d'un régime plus contraint. Le droit au DIF sera ouvert à compter de 2017.

Ainsi, pour la formation en stage pratique qui aura lieu au GIP EVA à Ochey du 18/10 au 26/10/2016 soit 7 jours, l'agent sera mis en disponibilité pour convenance personnelle. Les congés seront posés sur 3 jours et les 4 jours restants seront pris en charge par notre collectivité.

Pour 2017, il est proposé de prendre en charge sur le droit au DIF (soit 20h accumulés en 2016), le DIF 2017 peut être pris par anticipation sous condition que l'agent s'engage à rester en poste.

#### **4.5 – BC 0909 - 2016 - 5.7.8 - CHANGEMENT DE STATUTS DU SDE 54**

Le SDE 54 a notifié en date du 06/09/2016, un changement de statuts suite à la recomposition territoriale, il s'agit de modifier la composition des membres du bureau issus du collège des EPCI dont la population est inférieure à 10 000 hab.

Ainsi, le collège des EPCI regroupant une population inférieure à 100 001 hab aura 8 membres (au lieu de 7 précédemment)

Le collège des EPCI ayant une population entre 25 001 et 100 000 hab auront 7 membres (au lieu de 5 membres)

Les EPCI ayant une population supérieure ou égale à 25 000 hab auront 7 membres

Le bureau est constitué de 22 membres

Après avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité,

**ACCEPTENT** la modification des statuts du SDE 54 comme notifiée par courrier du 06/09/2016

#### **5 – INFORMATIONS DIVERSES**

Date des prochains bureaux et conseils communautaires

##### *Ordre d'arrivée des délibérations de la séance*

*BC-0902 - 2016-demande de subvention régionale pour l'aménagement de la halle couverte de la base de loisirs de FAVIERES*  
*BC - 0903 - 2016 convention pour le projet de résidence artistique 2016/2017-école de VICHEREY / FAVIERES*  
*BC 0904 - 2016 - tarifications des spectacles pour le festival contes aux 4 vents*  
*BC 0905-2016 - convention accueil spectacle de conte avec l'ASCA VANDELEVILLE dans le cadre du festival « contes aux 4 vents »*  
*BC 0906 - 2016 - versement subvention résidence artistique MONT L'ETROIT*  
*BC 0907 - 2016 - convention RSI- extension EPHAD*  
*BC 0908 - 2016 - facturation des dégâts provoqués par RYDINATURE*  
*BC 0909 - 2016 - changement de statuts du SDE 54*

Levée de séance à 22 h 30

Ont signé les membres présents  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER



